

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité



Commune de Marnes-la-Coquette

(Hauts-de-Seine)

## ARRETE DU MAIRE N° 2024-126

*Le Maire de Marnes-la-Coquette,*

- VU La demande du Département des Hauts-de-Seine, service DM/UAU (tél : 07 62 09 00 71 mel : [sdemange@hauts-de-seine.fr](mailto:sdemange@hauts-de-seine.fr)),
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-2,
- VU le Code Pénal, notamment son article R. 610-5,
- VU L'avis favorable du Président du SIVU de Garches/Marnes-la-Coquette
- VU L'avis favorable de Madame le Maire de Garches,

**CONSIDERANT** la nécessité de fermer l'accès à la circulation sur la place de la gare de Garches/Marnes-la-Coquette et sur la section de la RD 907 qui lui fait face du fait de la réalisation d'un rond-point sur le boulevard de la République entre le lundi 19 et le vendredi 23 août 2024

## ARRETE

- Article I :** Le parking public de l'avenue Pasteur est fermé du lundi 19 août 2024 6h00 au jeudi 22 août 2024 minuit.
- Article II :** Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.
- Article III :** Monsieur le Secrétaire de Mairie, ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

**Fait à Marnes, le 25 juillet 2024.**



**Pour Le Maire,  
L'Adjoint délégué**

  
**Emmanuel FELTESSE**